

N° 162/2009 -	Procédure adaptée REPRISE DU RESEAU D'EAUX USEES SUR LA RDN 7 AU MUY (ENTRE LA RUE DES PORTIQUES ET L'AVENUE DE LA TOUR) - Avenant n° 1
----------------------	--

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

La Ville du MUY a conclu un marché en date du 14 septembre 2009 pour la reprise du réseau d'eaux usées sur la RDN 7 avec la société SOBECA de La Garde (83130).

Ce marché a été passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Or, suite à l'avancement du chantier, différents problèmes sont apparus. Ils résultent d'une imprévision technique (article 20 du code des marchés publics).

En effet, le raccordement de la canalisation d'assainissement n'a pu être respecté du fait de la présence de câbles ERDF au dessus et dans l'axe du collecteur principal.

Par ailleurs, un ensemble de canaux d'irrigation a été mis à jour lors du creusement des tranchées, cet ensemble gênant la reprise du réseau d'eaux usées ; par conséquent, il est nécessaire de les démolir et de les reconstruire afin de permettre la continuité du réseau d'assainissement.

De plus, la présence de divers réseaux non recensés pendant l'étude préalable aux travaux affecte également le déroulement du chantier.

Enfin, il a fallu modifier le tracé du réseau pluvial, le raccordement prévu initialement ne pouvant pas être réalisé (raccordement sur un canal privé, le propriétaire ne voulant pas donner son autorisation).

Toutes ces modifications ont un impact sur le montant et sur le délai d'exécution du marché.

Le montant de ces travaux supplémentaires est estimé à 15.015,40 Euros Hors Taxes (soit 17.958,42 € TTC). Le nouveau montant du marché est donc porté à la somme de 64.984,40 Euros Hors Taxes (soit 77.721,34 € TTC), ce qui représente une augmentation d'environ 30,05 %.

De plus, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution du marché de quarante cinq (45) jours. Il est précisé que le délai initialement prévu était de 60 jours, y compris période de préparation.

Ces modifications pourraient être prises en compte par le présent avenant.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Jack VERRIEZ, Sylvie FOULON et Alexia RIGOLET qui s'abstiennent :

Approuve les termes de l'avenant n° 1 concernant le marché de reprise du réseau d'eaux usées sur la RDN 7 au Muy et autorise le Maire ou son représentant à le signer.